

Informations de base

2026/2746(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3, du règlement intérieur à la décision d'exécution de la Commission autorisant la mise sur le marché de produits contenant le maïs génétiquement modifié DP202216 x NK603 x DAS-40278-9 et ses sous-combinaisons DP202216 x NK603, DP202216 x DAS-40278-9, consistant en ce maïs et ses sous-combinaisons ou produits à partir de ceux-ci, conformément au règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil (D114997)

Subject

3.10.09.06 Agro-génétique, OGM

4.60.04.04 Sécurité alimentaire

En attente du débat/vote en plénière

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution faisant objection à l'acte délégué		B10-0336/2026	01/07/2026	